Les coopératives des producteurs de thé au Burundi : vers une automne administrative et économique

Eric Ndayisaba, Salvatore Ntakarutimana

▶ **To cite this version:**

Eric Ndayisaba, Salvatore Ntakarutimana. Les coopératives des producteurs de thé au Burundi : vers une automne administrative et économique. Della/Afrique, 2023, 5 (13). hal-04451673

HAL Id: hal-04451673
https://hal.science/hal-04451673

Submitted on 11 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les coopératives des producteurs de thé au Burundi : vers une automne administrative et économique

Éric NDAYISABA, Chef de Département des Langues et Sciences Humaines à l'Ecole Normale Supérieure –Burundi.

Membre du Centre de Recherche et d'Etudes en Lettres et Sciences Humaines (ENS-Burundi)

ndayisaba.eric@yahoo.fr

Salavator Ntakarutimana, Enseignant à l'Ecole Normale Supérieure/ Département des Langues et Sciences Humaines,

Doctorant à l'Université du Burundi. Membre du Centre de Recherche et d'Etudes en Lettres et Sciences Humaines

(ENS-Burundi

Salvantak2016@gmail.com

Résumé

Au Burundi, le projet de développement de la culture du thé s'est toujours intéressé aux organisations paysannes. Mais, cette politique s'est révélée ambiguë et utopique, à plusieurs reprises. Les organisations des producteurs connaissent toujours d'importants blocages qui limitent l'appropriation paysanne et l'autonomie économique et financière.

Ce travail étudie comment la filière du thé peut entreprendre des reformes innovatrices et participatives, visant la libéralisation et l'appropriation payanne de l'entreprise. L'étude propose de renforcer l'option d'une coopérative, indépendante et participative à la gestion de « son » usine.

Mots clés : thé, agriculture, organisations, paysan, Burundi

Abstract

In Burundi, the tea program has always been interested in farmers' organizations. But this policy has proven to be ambiguous and utopian on several occasions. Producer organizations are still experiencing significant obstacles that limit peasant ownership, economic and financial autonomy. This work studies how the tea sector can undertake innovative and participatory reforms, aimed at the liberalization and community ownership of the tea sector. The study proposes the option of a cooperative, independent and participative in the management of "its" entreprise.

Keywords: tea, farming, organizations, peasant, Burundi

Introduction

Au Burundi, la culture du thé s'inscrit dans le contexte développementaliste des années 1960 et 1970, relatif aux financements pour le développement rural du Tiers-Monde. Son projet avait l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations des hautes terres (1400 à 2200 m d'altitude), à travers la rémunération des théiculteurs et les revenus des travailleurs (E. Ndayisaba, 2019, p. 567). Cette culture a été donc mise en place dans les grandes exploitations collectives, devenues plus tard des domaines de l'État (environ 20%) et dans les petites propriétés paysannes individuelles (environ 80%).

S'inscrivant dans le contexte d'un vaste programme de développement rural, la politique théicole a toujours officiellement accordé de l'importance aux organisations paysannes : les associations et

les coopératives. Mais, en raison de multiples contradictions, cette démarche s'est révélée, à plusieurs reprises, ambiguë et utopique (E. Ndayisaba, 2020a, p. 2018).

À travers une approche socio-historique, l'étude analyse les défis des organisations paysannes dans la filière du thé sur une période de moyenne durée (un demi-siècle) et propose une voie d'appropriation paysanne visant l'autonomie administrative, économique et financière des coopératives des producteurs du thé.

Il est important de signaler que ce travail de recherche a été possible grâce à l'appuis financier de l'Ecole Normale Supérieure à travers la Direction de la Recherche. Les auteurs remercient très sincèrement les autorités de cette Institution. La recherche consistait à la consultation de la documentation existante sur les organisations des producteurs agricoles en général et sur le thé en particulier. Aussi, des enquêtes de terrains dans les régions théicoles de Buhoro, Teza et Rwegura ont été effectuées. Enfin, un atelier d'échanges, réunissant les différents intervenants dans le secteur du thé a été organisés à Bujumbura. Les observations émises font partie intégrante de cette étude.

1. Aux origines de la politique coopérative : sortir les paysanneries des pratiques traditionnelles de production

À l'origine de la politique coopérative, il y avait l'idée de promouvoir les conditions de travail et des travailleurs, qui a émergé en Occident, en pleine révolution industrielle (J. P. Delas, 1991, p. 29). Cette vision s'est étendue à travers le monde, davantage avec les initiatives de l'Organisation Internationale du Travail. Il faut dire que dans les colonies belges, la politique des organisations paysannes était envisagée, depuis les années 1920, à travers des paysannats et des coopératives (M. Mukuri, 1990, pp. 150-211). Cette approche était jugée efficace pour sortir la masse africaine des pratiques traditionnelles de production. Les initiatives se sont considérablement multipliées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec l'importance de la coopération internationale au développement (P. Develtere, 1998, p. 13).

Ainsi, la vision associative ou coopérative de production économique « moderne » fut transposée et généralisée dans les zones en développement comme un test d'une économie égalitaire et démocratique (E. Ndayisaba, 2019, p. 472). Au Burundi, le gouvernement et ses partenaires mettaient l'accent sur le rôle des organisations paysannes dans l'intensification du développement rural. On estimait que la politique de coopératives était forcement utile et méritait donc de larges soutiens en raison de sa potentialité à moderniser les conditions de vie économique et sociale, en organisant le marché sans laisser pour compte les gens ordinaires (P. Raison, 1989, p. 412).

Aussi, la coopérative villageoise était considérée comme un élément central dans la construction d'un État- nation. Le paysannat ou le « village de développement » était censé promouvoir un aspect éducatif, voire civilisationnel, dans la mesure où son projet s'adressait aux populations arriérées pour un apprentissage des valeurs et des normes d'une modernité socio-économique idéale. C'est pour cela que le soutien officiel et l'image idéale du développement coopératif étaient omniprésents et rarement remis en question par les autorités. Ce qui fut, d'ailleurs, à l'origine de l'influence technocrate, voire du monopole de l'administration et des élites dans l'ensemble de ces structures développementalistes, souvent au détriment des initiatives paysannes.

Malgré le peu de motivation de la part des paysans, cette vision collectiviste de la vie socio-économique a transcendé les époques. Considérée comme la meilleure voie pour le développement socio-économique intégré, elle a continué à séduire les régimes de la période postcoloniale. Elle fut renforcée par le réveil communiste et l'engagement nationaliste et socialisant des premières élites indépendantistes qui préconisaient le développement rural à travers le regroupement des exploitations agricoles et des populations en villages. Mais, la transposition de certaines pratiques coloniales dont l'omniprésence de l'État technocrate et paternaliste, le quadrillage des coopératives par des sociétés paraétatiques, la logique disciplinaire et autoritaire et le privilège des notables constituaient des manœuvres pour renforcer l'emprise de ces appareils sur la paysannerie (E.Ndayisaba, 2020b). Dans cette logique de l'organisation d'une « paysannerie utile » pour une « économie d'effort » (B. Capecchi, 1976, p. 224), l'administration mobilisait la population pour la promotion des plantes jugées nationales par excellence.

2. La problématique de la politique coopérative dans le secteur théicole, des années 1960 aux années 1980

Au début des années 1960, le gouvernement du Burundi s'est lancé dans le développement de la culture du thé sur toutes les collines de la région des hautes terres. L'option des coopératives et des associations était avant tout privilégiée, aussi bien dans les grands domaines que dans les petites propriétés paysannes.

D'abord, la politique coopérative a commencé à s'intéresser aux grandes exploitations encadrées par l'Etat, dans les régions de Teza, Rwegura et Tora. Pour maximiser la rentabilité du projet, les plantations devaient être exploitées collectivement par des planteurs regroupés en coopératives (Royaume du Burundi, 1962, p. 29). Conscient de la complexité de la situation, de 1962 à 1966, les responsables des projets avaient la mission de mener des enquêtes auprès de l'administration à la base et à l'endroit des ouvriers pour connaître leurs avis sur la forme à donner aux exploitations. Les réponses furent davantage favorables aux exploitations individuelles, contrairement au souhait des planificateurs du programme. Les paysans voulaient mettre de l'attention beaucoup plus à la propriété individuelle, souvent de moyenne taille qu'aux grandes plantations collectives.

Ensuite, le gouvernement voulait promouvoir les coopératives dans les petites propriétés individuelles. L'idée de villagisation ou de regroupement d'exploitations était envisagée afin de créer des espaces considérables en monoculture de thé. Les producteurs étaient appelés à constituer des parcelles théicoles individuelles entre 20 et 25 ares, regroupées le long des routes et des pistes, sous la forme de paysannats.

Pour mettre en place cette politique, des associations de théiculteurs furent créées, à la hâte, par l'Administration. L'objectif était d'inciter les planteurs à s'organiser collectivement pour mettre en valeur leur production à travers une vente collective à la société théicole. L'association devait être financée à travers les contributions collectives des théiculteurs. C'est l'Office du thé qui était en charge, entre autres, de la supervision du programme, de l'encadrement technique des paysans, ainsi que de la fourniture des engrais, du matériel et des produits phytosanitaires. De leur côté, les paysans producteurs devaient entretenir leurs jardins de thé conformément aux directives de la société, livrer collectivement leur récolte à l'usine, payer les services rendus par l'association et exécuter certains travaux communautaires, comme l'entretien des routes et des pistes. Selon les

prévisions de départ, ce sont les associations paysannes qui devraient, plus tard, évoluer en coopératives, avec l'objectif d'assurer la relève par rapport à la gestion des sociétés théicoles après le départ de l'assistance technique expatriée.

En fait dans tous les cas, la population avait peur des contraintes administratives et juridiques concernant une exploitation en commun. Malgré toutes les inquiétudes, les responsables des projets du développement du thé ont tenté de mettre en place des organisations de planteurs. La démarche consistait à former des « associations rurales » sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il était question de promouvoir une agriculture sous contrats. Les conventions concernaient, d'une part, l'État et la coopérative, et, d'autre part, la coopérative et les producteurs. Selon les termes du contrat, après le départ de l'assistance technique expatriée, les coopératives des théiculteurs allaient progressivement rembourser le financement et assurer la gestion de l'entreprise (E. Ndayisaba, 2020b, p. 221).

Mais, déjà à cette époque, on pouvait constater l'aspect superficiel de cette modernisation rurale et un certain nombre d'ambiguïtés. En effet, il y avait des lacunes au niveau de la définition même des statuts particuliers des membres de la coopérative, constitués par une diversité de catégories dont des théiculteurs et des travailleurs. Aussi, la logique de production à travers le modèle d'entreprise collectiviste était incohérente face à la réalité de la paysannerie burundaise, caractérisée par de très petites unités d'exploitations individuelles et dispersées. Avec les exigences de la démarche coopérative, les structures du projet devenaient très bureaucratiques et complexes pour les paysans. En outre, la population avait toujours des réticences par rapport à l'engagement collectif ou coopératif ; car elle avait été déçue par l'échec des coopératives de café de la période coloniale. D'ailleurs dans les années 1960, la population était mécontente de la situation de l'ensemble des plantes commerciales qui présentaient des signes de faillite, à la suite, principalement, de la défaillance du marché. En plus, le caractère obligatoire et contraignant qui caractérisait l'ensemble des politiques de développement n'aidait pas à convaincre les gens de leur utilité.

En réalité, ce modèle-type d'entreprise qu'imposait l'exploitation coopérative négligeait les réalités paysannes. Le souhait de la population n'était que de travailler librement comme de simples ouvriers, au chantier et, s'il le fallait, entretenir individuellement de petites parcelles de thé chez eux. En fait, cette façon de prétendre développer une population et région déterminées à travers un modèle uniforme, sans tenir compte des réalités locales a conduit à des résistances et à des échecs considérables (J. Chonchol, 1996, p. 161) car la coopérative s'est révélée comme une surcharge à l'endroit des communautés paysannes. Par conséquent, la réticence était très inquiétante. Cela justifie la théorie selon laquelle d'une manière générale, les acteurs d'une politique publique, quel que soit leur niveau d'influence, gardent les capacités relatives pour résister au modèle imposé (D. Darbon et al., 2019, p. 20). Pour notre cas d'étude, les populations ont résisté à toute forme d'exploitation collective ou coopérative. Elles ont soit refusé de signer les contrats soit négligé l'entretien des plantations communautaires.

Même si l'idée du développement coopératif semblait innovatrice, le fait qu'elle émanait directement du bailleur de fonds, assimilé au colonisateur, et de l'État, avec son caractère autoritaire, n'était pas de nature à susciter l'adhésion populaire et volontaire des concernés. Au début, les gens faisaient semblant d'adhérer, mais à contre- cœur en attendant le pourrissement de la situation pour faire valoir leurs logiques, sans s'attirer trop d'ennuis de la part des autorités (E.

Ndayisaba, 2019, p. 482). À travers l'ensemble des moyens mis en place pour mobiliser la population, il y avait des ambiguïtés entre le travail à la coopérative et la corvée ou entre l'associé et l'obligé. Les exigences de la coopérative se révélaient contraires à la volonté de choisir de faire ou de ne pas faire telle ou telle autre activité en fonction de la nécessité.

A cause de la méfiance la population par rapport à la coopérative, les responsables des projets théicoles ont dû remettre en cause les prévisions de départ. Ainsi, le programme théicole fut orienté, d'une part, sous forme de grandes exploitations sous la gestion effective de l'État et, d'autre part, en de petites propriétés paysannes, individuelles. Les structures associatives furent progressivement abandonnées au profit du monopole de l'État dans la gestion effective de cette grande filière agro-industrielle. L'État en a profité pour accroître davantage son monopole durant la période des années 1980 et 1990. Les organisations paysannes furent longuement ignorées jusqu'au processus de la libéralisation.

3. La libéralisation de la filière thé et la renaissance des organisations paysannes

L'idée de la libéralisation trouve ses origines dans les politiques néolibérales, recommandées par la Banque mondiale, à partir de la fin des années 1980. Elle vise en gros le retrait progressif de l'État dans la gestion des principaux secteurs économiques, au profit des acteurs privés et des organisations des producteurs. Dans le secteur théicole, on a dû attendre environ deux décennies pour constater les premières réalisations.

En effet, depuis le début des années 1990, l'idée des organisations des producteurs est revenue dans les discours officiels relatifs au processus de la libéralisation. À l'origine, l'objectif était que les organisations paysannes prennent part dans l'achat et la gestion des sociétés de thé. Mais, il a fallu attendre 2004 pour que l'État se lance dans la création des associations des théiculteurs, avec le soutien des Organisations Non Gouvernementales dont l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES- Formation). L'idée des organisation paysanne a progressivement évolué jusqu'à créer des Confédérations des associations sur le plan régional ainsi que la Confédération Nationale des Associations des Théiculteurs (CNATHE). Celle-ci s'active pour avoir d'importants contacts dans le monde des Organisations Non Gouvernementales, pouvant financer telle ou telle autre activité visant le renforcement des capacités des organisations paysannes. Des séminaires et ateliers sont organisés à Bujumbura, réunissant pas mal d'intervenants du monde académique et professionnel. On peut citer, à titre d'exemple, l'atelier de 2018 organisé à l'Ecole Normale Supérieure, avec la participation de differentes Institutions dont l'Institut Français de Recherche en Afrique (IFRA-Nairobi), la Mutualité d'Epargne et de Crédit (MUTEC), l'Université du Burundi, ainsi que les sociétés théocoles aussi bien étatiques que privées. Le dernier atelier qui a eu lieu au mois de février 2023 a vu la participation des chercheurs de l'Ecole Normale Supérieure dont les auteurs de cette étude, les cadres des principales entreprises du thé à l'exemple de l'Office du Thé du Burundi, ainsi que l'Institut Africain pour le Développement Economique et Social (INADES-Formation). Tout le monde a reconnu la volonté de dynamiser le secteur du thé à travers la coopérative.

Car, on constate que la situation reste problématique. Selon P. Manirakiza, Représentant Légal de la Confédération Nationale des Associations des Théiculteurs (CNATHE), en 2007, on estimait que seulement 29% des théiculteurs étaient membres des associations. De même en 2010, dans la

région théicole d'Ijenda, seulement 25 collines sur plus de 70 collines avaient des associations, tandis que de 2014 à 2015, sur le plan national, il y a eu une diminution de 6,8% de l'effectif des membres des associations des theiculteurs.

Ne comprenant ni les objectifs ni l'avenir de ces organisations, certains associés se sont progressivement retirés. Seul l'octroi de quelques crédits collectifs par les microfinances sous l'aval de ces organisations peut retenir les membres. On constate que ces organisations restent sous le contrôle de l'Etat. Ces organisations sans assise communautaire restent sans ambitions et parfois inaccessibles aux paysans qu'elles sont censées représenter. Leurs leaders ne se contentent que de la participation à des séminaires, souvent réalisés grâce aux financements extérieurs. Pour que les organisations paysannes deviennent des acteurs influents, il faut plus d'efforts pour penser à des perspectives innovatrices.

4.Vers l'appropriation et l'autonomie des coopératives

En référence aux paradigmes du développement durable à travers par exemple aux *Objectifs du Millénaire pour le Développement,* ainsi qu'au rôle social de l'entreprise, la place du producteur est très importante. Il est indispensable qu'il soit plus qu'intéressé (rémunéré), mais plutôt intégré à travers la participation à la gestion de « sa » société. Le modèle économique dominant et efficace est donc celui qui évolue vers la libéralisation de l'entreprise avec une participation importante des producteurs.

Pour notre cas d'étude, considérant que plus de 80 % du thé burundais provienne des petites exploitations paysannes, la place du producteur doit être centrale. L'une des alternatives de l'entreprise théicole concerne l'émergence et la participation des organisations paysannes autonomes et intégrées.

Pour réussir à l'autonomie des coopératives dans ce secteur, il faut repenser, réorganiser afin de promouvoir 3 coopératives dans chacune des 5 régions théicoles : Rwegura, Teza, Buhoro, Ijenda et Tora. Chaque coopérative devra avoir son autonomie administrative et financière. Les leaders des coopératives (3 par coopérative) doivent être élus parmi les producteurs qui entretiennent de vastes propriétés et qui enregistrent de meilleurs rendement. Chaque coopérative doit engager un employé pour assurer la comptabilité.

Au départ, au niveau régional les coopératives devront avoir quelques actions à l'ordre de 10 pourcent dans la gestion de l'usine. La part du bénéfice de la coopérative constituera progressivement le capital permettant de participer efficacement au management de l'usine. Dans ce processus transitoire de libéralisation, l'État ne peut pas se retirer d'un coup. À court terme, une première phase de la libéralisation, d'environ dix ans, avec la participation de l'État, des privés et des coopératives, permettrait à ces derniers de se familiariser progressivement à la gestion de cette entreprise. Après, une commission indépendante évaluerait la situation et déciderait, à travers une étude largement diffusée et discutée, sur la forme à donner à la seconde phase de la libéralisation, en prenant toujours en compte l'importance non seulement de la rentabilité économique, mais aussi de la participation des coopératives à la gestion des usines (décentralisées). Pour la deuxième phase de la libéralisation, l'Etat devra s'engager à se retirer au profit des coopératives pour accroitre leur part d'actions dans la gestion des sociétés de thé.

À ce sujet, le modèle kenyan de la libéralisation et de l'appropriation communautaire de l'entreprise théicole peut inspirer le Burundi. Dans ce grand pays producteur du thé (3ème au niveau mondial et premier en Afrique), les organisations paysannes ont pris une assise communautaire et participent activement à la gestion de leur entreprise, depuis les années 2000 (E. Ndayisaba, 2019, p. 570).

Cette démarche exigera plus d'efforts de la part de l'ensemble des acteurs concernés. L'Etat devra faciliter l'émergence d'un « climat des affaires » rassurant vis-à-vis des investisseurs privés. Il faudra également faire preuve de confiance à l'endroit de la population qui a tellement souffert de multiples abus des pouvoirs. Cela nécessitera l'évolution des mentalités pour améliorer les rapports État-Paysannerie dans l'angle, plutôt, de coopération que de monopole ou de domination.

Concernant l'autonomie financière des coopératives, le rôle des institutions bancaires et microfinances est nécessaire pour soutenir ce processus de libéralisation-appropriation paysanne de la filière du thé. C'est donc par l'autonomie effective des coopératives que cette grande filière agro-industrielle pourra générer davantage d'opportunités aussi bien aux producteurs qu'à l'Etat.

Conclusion

Dès le début de la culture du thé au Burundi, la politique des coopératives a toujours intéressé les responsables du projet. Mais la vision paternaliste et technocrate du développement rural, à travers les regroupements des exploitations et des producteurs, n'a pas pris en considération les logiques paysannes de la vie et de la production. Ce modèle d'exploitation coopérative, dicté par le « Haut », n'était pas conforme aux logiques paysannes de travail et de production. Les pratiques autoritaires employées pour faire accepter cette politique n'étaient pas de nature à faire émerger l'idée de la prise en charge communautaire. Ainsi, malgré son caractère modernisateur, la démarche coopérative a subi un échec manifeste, laissant ainsi la place libre à la centralisation et au monopole de l'État dans la filière du thé.

Le retour des organisations paysannes, inspiré par la vision néolibérale de l'entreprise, nécessite des mesures sérieuses d'accompagnement allant dans le sens de l'autonomie économique et financière de la coopérative. Celle-ci doit être administrativement et économiquement indépendante de toute autre structure. Les producteurs doivent y voir du profit à travers la redistribution des dividendes liées à la participation de la coopérative à la gestion de « leur » usine.

Bibliographie

CAPECCHI BERNARD, (1976), La culture du caféier et du théier au Burundi, Thèse, Université de Bordeaux III, Bordeaux.

CHONCHOL JACQUES, (1996), « Revaloriser les sociétés rurales du TiersMonde : Conditions inéluctable du développement », Questions du développement. Nouvelles approches et enjeux, Paris, André Guichaoua, L'Harmattan, 147- 166.

DARBON DOMINIQUE, NAKANABO DIALLO ROZENN, PROVINI OLIVIER et SCHLIMMER SINA, (2019), Un état de la littérature sur l'analyse des politiques publiques en Afrique, Papiers de recherches AFD, 98.

MANIRAKIZA PAUL, Présentation de la CNATHE-Nyamukamirwabose, Communication au séminaire sur « Le thé en Afrique de l'Est : retombées socioéconomiques et appropriation communautaire d'une politique publique de développement », Bujumbura, ENS, le 15 janvier 2019

MUKURI MELCHIOR, (1990), Les transformations de l'Agriculture au Burundi sous la colonisation belge (1924-1959), Thèse, Université de Laval, Québec.

NDAYISABA ERIC, (2019), Le thé au Burundi : Politique publique de développement, rente et appropriations, Thèse, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

NDAYISABA ERIC, (2020 a), « Les enjeux de l'appropriation communautaire dans le secteur théicole au Rwanda et au Burundi, des années 1960 à 2018 », Conjonctures de l'Afrique Centrale, 2020, Paris, 95, Sara Geenen, Aymar Nyenyezi Bisoko et SAHAWAL ALIDOU, L'Harmattan, 217-237.

NDAYISABA Eric, (2020 b), « Les défis des organisations théicoles au Burundi : cas du secteur théicole », Della/Afrique 2020, 83-100.

RAISON PIERRE, (1989), « Les erreurs géographiques de l'Ujama tanzanienne », Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter. Paris, Pinton Florence, ORSTOM, 402-420.

ROYAUME DU BURUNDI. (1962), Théiculture au Burundi. MuramvyaBusangana, Rapport, Bujumbura.